

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SOISSONS

Les Seigneurs et le Château de Pringy

C'est entre Oulchy et la Ferté-Milon, dans l'étroite vallée d'Ourcq verdoyante et partout agréable, que le château de Pringy se blottit, placé là pourrait-on croire avec un caprice de dissimulation.

Il constitue presque à lui seul, le hameau de son nom qui appartient à la commune de Rozet-Saint-Albin ; il est ancien, puisque l'on rencontre en 1207, l'écuyer Pierre de Pringy, dans les titres de l'abbaye de Longpont. Ses origines plus obscures doivent résulter de deux facteurs : le hameau troglodyte et le passage sur la rivière.

Les accotements de l'Ourcq sont composés d'un tuf friable, qui a permis à l'homme de s'y creuser des abris depuis les temps les plus reculés. Certaines de ces cavernes ont révélé, à Rozet notamment, des présences néolithiques.

L'assiette du château qui nous intéresse, est simplement l'évidemment en arc de cercle de la falaise de tuf, tournée vers le midi et excavée de grottes.

Le pont existera de vieille date, les seigneurs de Cœuvres en qualité de vicomtes de Soissons, en avaient la surveillance (1) et y percevaient les droits de péage et de travers. Ce pont se trouvait à la jonction de trois principaux itinéraires : de Soissons à Neuilly, de Reims à Crépy-en-Valois par la Ferté-Milon, et le dernier, qui de Chouy se divisait en deux branches, l'une dirigée sur Villers-Cotterêts, l'autre sur Longpont.

LES ANCIENS SEIGNEURS :

La seigneurie de Pringy relevait, comme tous les fiefs du nord de l'Ourcq, de la châtellenie d'Oulchy réunie au duché du Valois. On connaît peu de choses de ses maîtres, au début du XVI^e siècle un *Jacques de Boussut* aussi seigneur de Buire, le tenait à cause de sa femme *Isabeau de Brunetel*, ensuite en 1526, *Laurent de Boussut*. Ces personnages devaient appartenir à la famille du pays de Liège qui vint en France à la suite du dauphin, le futur Louis XI et qui essaima vite en Laonnois et en Soissois.

Vinrent ensuite les *Saveuse*, d'une maison très chevaleresque originaire du canton d'Amiens.

A un *Antoine de Saveuse*, succède *Louis*, qui en 1623, présente son dénombrement au duché ; il est alors gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur de Bougainville, Cordonnoy, Fay, Morgduy et Pringy et époux d'Anne de Helin. Les seigneuries qu'il décline en 1632, sont : Bougainville, Margency, Pringy et Montron. Il a sa résidence à Paris et c'est là qu'il marie une de ses filles avec un gros propriétaire de notre région, Alexandre le Cirier seigneur de Neufchelles, Plessis-sur-Auteuil, Pisseleu, Sucy-en-Brie et Largny.

Après lui vient un autre *Antoine*, qui semble vouloir collectionner les moulins voisins de Pringy : celui de Saint-Mard qu'il prend du prévôt de Marizy, le moulin le Comte en 1656, du duché, celui des Crouttes en 1666, du Chapitre de Soissons.

Ce *Saveuse* qui résidait à Pringy en fin de siècle, fut soumis à une enquête sur la noblesse et fit preuve de titres de six races depuis l'an 1500, justifiant ainsi la qualité et les emplois considérables de sa famille.

Lui mort, ses cousins Le Cirier semble en hériter. On lit qu'en 1697, *Leon Le Cirier*, dernier de son nom fit hommage au duché, de ses terres d'Auteuil, Neufchelles, et la Villeneuve, relevant de la Ferté-Milon et Pringy relevant d'Oulchy.

LE CHATEAU :

C'est au début du XVII^e siècle qu'un *Saveuse* tint à anoblir la résidence familiale. Le manoir primitif, à considérer le parement qui en reste du côté de la falaise, était assez disparate, sans caractère, et non pas aligné, il s'en retrouve en plus une petite tour carrée avec meurtrières du XVI^e siècle.

Le rebâsseur conserva ces structures et les adapta pour former une partie du revers de l'œuvre nouvelle. Celle-ci se compose d'un long corps de logis à étage, flanqué de deux courtes ailes qui sont plus exactement des pavillons, qui contiennent notamment les escaliers. Au-delà du pavillon de gauche le logis se poursuit un peu pour contenir les communs. L'ensemble est harmonieux dans sa simplicité, et il est de plus largement ouvert vers l'extérieur, vers une cour d'honneur en terrasse et vers les berges de la rivière.

Les seules transformations que d'autres apporteront, viendront en fin de siècle, elles consisteront en un escalier monumental intérieur, qu'on placera au centre du corps de logis, et ce travail sera complété par l'avant corps à fronton destiné à ornementer l'accès.

Il faut ajouter qu'à gauche du château se trouvait l'exploitation agricole annexe. Il n'en reste maintenant que le colombier, aussi du début du XVII^e siècle, qui exhale l'orgueil de son constructeur. C'est une tour carrée de pierre dont la corniche dépasse la hauteur de 16 mètres. Il est exceptionnel de rencontrer des colombiers de cette importance.

LE XVIII^e SIECLE :

Au cours du XVIII^e siècle le destin du château fut d'abriter des officiers en retraite qui laisseront peu de traces de leurs séjours.

On note *Jacques de Floissac*, époux de Jeanne Charlotte Chaillou. En 1728, ils font marier dans la chapelle du château, leur fille Elisabeth, avec un soissonnais Adrien Robert, chevalier et seigneur du Chalard ; c'était un des beaux esprits de la ville, membre de son Académie, qui adressa notamment en 1722, à l'Académie Française qui la fit imprimer, une pièce en vers dédiée « à l'Infante reine ».

Une autre fille, Catherine Charlotte de Floissac était femme d'un capitaine au régiment d'Orléans cavalerie, *Philippe-Charles Cachaigne de Bois-Morel*, ce sont ces époux qui hériteront vers 1732, de la seigneurie, et la vendront en 1734, à *Pierre-Isaac Albert*, parfois dénommé *Albert de la Fayette*.

Il s'agissait cette fois d'un mousquetaire de la garde du roi, son fils Bernard mourut prématurément, âgé de 32 ans en 1772 ; on l'enterra dans l'église de Rozet. Par calamité, pour des raisons que l'on ignore, Albert vivait sous le régime de l'interdiction ; sa femme Marie-Gabrielle Duvan, obtint de se décharger des soucis de gestion, lorsque la fille qui leur restait trouva mari ; la mère se fit autoriser en 1775, par sentence du Châtelet de Paris, à lui transmettre le domaine en dot.

Le contrat de mariage fut signé trois jours plus tard, et le service se fit à Rozet. Marie-Anne Albert épousait *François Joachim Serge de Laugier*, veuf avec enfants, chevalier seigneur de Beaurecueil, Roque Haute et Prousset, il était officier du régiment des Gardes français et commandant du bataillon des gardes-côtes de Marseille.

La famille seigneuriale de Villers-Hélon était au complet à cette cérémonie, c'est elle qui avait accommodé ce mariage. Laugier en effet, avait épousé en premières noces une demoiselle Orry de Fulvy, de la fameuse famille Troyenne, et cela l'avait fait beau-frère du marquis du Barail vicomte de Villers-Hélon.

Monsieur Dommangeat avance que les nouveaux mariés eurent cinq enfants, ils n'ont pas vu le jour à Rozet. Les Laugier se maintinrent à Pringy seulement un an et demi, et le 4 janvier 1777, ils le vendaient.

Le prix de vente était 110.000 livres plus quelques obligations et l'acquéreur se nommait *Joseph-Louis Paris de Treffonds*.

Les vassalités et les composants de la seigneurie sont ainsi évalués :

Château, moulin et terres, relevant du duc d'Orléans . . .	5.500 livres
Bois relevant de l'évêque de Soissons	40.000 »
Terres en roture relevant du Chapitre de la cathédrale de Soissons	3.200 »
Terres en franc-alleu sur les terroirs de Neuilly et Viche	20.800 »

L'acheteur servit comptant 30.000 et termina ses échéances en 1792.

Il ne semble pas que jusqu'à la Révolution le nouveau propriétaire fit de longs séjours. C'était un parisien avant tout, la ferme attachée au château restait louée à Rémy Leguéry, au loyer de 5.000 livres. Un extrait d'état-civil daté de 1785, donne pour seigneur de Pringy, ce qui ne laisse pas d'étonner, une certaine dame : Madame la baronne de Meret.

Lorsque M. de Treffonds s'établit définitivement au château, il étonna fort la population, si l'on en croit Dommanget (2) « Il avait une existence assez singulière, peu de gens l'approchaient et il n'entrait même pas en rapport avec ses voisins, soit qu'il ne pût se faire d'amis dans le voisinage, soit qu'il ne tint nullement à en avoir, il ne communiquait presque point avec le monde extérieur ». Il est exact qu'à Rozet on connaîtra fort peu le personnage et ses origines.

Trefonds c'est le nom d'un hameau de l'Isère, mais Joseph-Louis Paris était né en 1749, à Strasbourg, ville de sa mère où il avait eu pour parrain Joseph Paris-Duvernay, seigneur de Saint-Père Nogent et Plaisance. L'acte de baptême nous fait apparaître une famille de nom prestigieux, laquelle en plus, a déjà mené ses pas dans notre région (16).

Prestigieuse, cette famille Paris s'était mise au service de la monarchie sous Louis XIV, dans les personnes de quatre frères de modeste extraction dauphinoise. D'abord munitionnaires puis financiers, pleins de zèle et d'activité et, ce qui est plus rare dans l'histoire, ils travaillaient avec probité. Les noms de Paris, de la Montagne, du Vernay et de Montmartel sont bien connus. Voltaire pour obéir à sa nature les a parfois couvert de sarcasmes, mais, plus sérieux dans son *siècle de Louis XIV*, il a jugé ainsi : « les frères s'acquittèrent avec un talent prodigieux de cette opération de finance et de justice la plus grande et la plus difficile qui ait jamais été faite chez aucun peuple ». Les frères Paris n'en en-

durèrent pas moins deux disgrâces, à l'issue de l'une d'elles, en 1728, dit-on, Duvernay le parain de notre Treffonds s'exila, d'abord au château de Limé près de Braine, et ensuite dans sa seigneurie de Mont-Saint-Père près de Château-Thierry.

On peut ajouter qu'anoblie en 1721, la famille Paris avait pris un blason judicieusement emblématique, un champ d'or chargé d'une fasce d'un azur céleste sur lequel se présentait la pomme d'or, celle de l'heureux berger Pâris. Quant au seigneur de Pringy, il est à préciser qu'il sortait d'une branche collatérale de la même famille, celle des Treffonds, il était exactement arrière-neveu au 6^e degré du père des quatre grands financiers.

PARIS de TREFFONDS.

Paris de Treffonds entra à l'âge de 16 ans, en 1765, à l'école d'artillerie de la Fère, une année suffit pour lui donner l'épaulette de lieutenant en premier, et il sort. En 1770, à Strasbourg, il épouse la fille d'un de ses capitaines, Charles Robin vicomte de Coulogne et seigneur de Châteaufert qui, de commissaire provincial d'artillerie va devenir commandant de l'école d'artillerie de Besançon.

En 1773, un événement vint suspendre la carrière de Monsieur de Treffonds, le décès à Paris de son père, qui était nanti de la charge de receveur général des Finances de la généralité de Rouen. L'officier tenait à fixer cette charge dans la famille aussi sur le champ il obtint de la reconduire et démissionna de l'armée.

C'est ainsi que Joseph-Louis se trouva financier à son tour, il le demeure trois années durant, puis cède l'office à son frère puîné et redemande l'accès dans le corps de l'artillerie. Un refus lui fut opposé ; c'est l'année suivante (1777) qu'il acheta Pringy.

Quelques années passèrent et l'on apprend qu'époux et épouse vivent séparément. En 1786 Madame, « pour ses acquisitions et autres emplois » obtient du mari l'autorisation d'emprunter 15.000 livres, cela n'engage à rien, le régime matrimonial portait la séparation des biens, ce n'est donc pas comme le croit Dommangeat, l'indice d'un penchant féminin de prodigalité, non, l'emprunt qu'elle fait est banal, le conjoint lui-même ne fut pas sans créanciers.

Il ne semble pas que cette séparation tacite priva Treffonds de délassements sentimentaux ; il avait l'esprit de la noblesse parisienne, il alla à l'aventure, y portant même un souci moral supérieur à celui de Jean-Jacques Rousseau qui en abandonnait le produit aux tours des hospices.

Les réactions que Madame de Treffonds put endurer ne sont pas connues, mais il se pourrait que sa complaisance ne fût pas sans motifs : deux actes étrangers à Pringy nous la montrent aux côtés d'un autre officier : Monsieur Georges-André Doberlin de Mittelsbach, en 1786, capitaine commandant au régiment Colonel hussards, en garnison à Haguenau, en 1790, grand bailli d'épée du duché de Château-Thierry. Le couple semble donc s'accommorder dans son parti, l'aimable et frivole société du XVIII^e siècle a connu d'autres cas semblables, sans pour cela crier au scandale.

Monsieur de Treffonds avait repris du service, devenu cavalier cette fois il est en 1786, capitaine au régiment de Chasseurs des Alpes, tenant garnison à Ardres ; en 1789, lorsque la Révolution se produisit, il se trouvait toujours capitaine, mais aux chasseurs du régiment de Picardie.

A ce moment il se trouva parmi la noblesse, à l'assemblée de Château-Thierry, pour la rédaction des cahiers et, les événements s'aggravant, décide de rester à Pringy. Il adressait à la Convention en octobre 1792, sa croix de Saint-Louis et une certificat d'incinération de ses titres de noblesse.

LA REVOLUTION A ROZET SAINT-ALBIN.

A partir de 1793, les municipaux campagnards se mirent à suivre l'exemple donné par les villes. Ceux de Rozet qui avaient biffé le suffixe Saint-Albin, redoublèrent d'ardeur révolutionnaire. L'adresse à la Convention au moment du procès du roi en marque le départ, elle s'accompagne de 18 signatures dont celle de « Louis Treffonds ». Les félicitations à l'assemblée, les procès-verbaux fougueux et violents suivent, Treffonds en contresigne une nouvelle fois en mars 1794, et il est dit cultivateur et commandant de la garde nationale ; il appartient aussi à la société populaire de Neuilly ci-devant Saint-Front, et cette fois il lui apporte quelque chose de son crû, il compose une ode qui a pour titre « A tous les peuples », on l'adresse de suite à Paris (3).

Le civisme en ces périodes d'exception ne suffit pas toujours pour sauver l'individu, les arrêtés des commissaires du peuple en mission, qui arpencent les départements pour attiser le zèle sont formels : tout ci-devant noble est un suspect, et doit être incarcéré. Pourtant Treffonds échappa à la rafle, son cas fut assez exceptionnel.

Deux actes passés en la maison commune le 24 avril 1794 témoignent qu'il se trouve en liberté. D'abord il comparait ayant pour commère une ci-devant, Victoire Garnier (ex-dame du Barail) dont on reparlera. Il s'agit du baptême civil d'un fils de manouvrier qu'ils prénomment Bois-Joly. Ces prénoms hors calendrier ne sont

pas exceptionnels, j'ai remarqué au hasard à la Ferté Milon la naissance d'un Egalité Liberté Lacharlerie et celle d'un François Egalité Dugomier Rebut ; ce dernier assez confus en 1817, aura recours au tribunal pour faire raturer ses prénoms d'Egalité Dugomier.

Cet acte de naissance inscrit, le citoyen Treffonds sollicita un certificat de civisme, le comité de surveillance ne marchanda pas pour y satisfaire et rédigea avec chaleur extrême : « ...il a fait tout pour la révolution et nous le regardons comme notre frère, il a obtenu l'estime et la confiance des républicains. Dans ses discours, ses écrits, sa conduite, a fait, dit, écrit et donné tout et tant qu'il a pu pour la république. A la fuite du tyran il s'est prononcé pour le gouvernement démocratique, s'est prononcé hautement pour la mort du traître. Il a détruit dans sa maison les signes de la féodalité a brûlé devant nous son unique nobiliaire, etc. ».

Cette déclaration apprenait aussi que le citoyen Treffonds jouissait d'un revenu de 10.000 livres (charges déduites) et qu'il était père de trois enfants « tous reconnus ou adoptés par lui » dont on désignait les âges et les résidences.

De ce *satisfecit* élogieux, Treffonds s'acquitta envers ses concitoyens quelques jours après (9 mai 1794), on fêtait l'Etre Suprême dans le temple de la Raison ; il y produisit une prière dont le texte est conservé (4). C'est une longue invocation dont la philosophie ne dépasse pas celle de beaucoup d'autres religions ; mais à en croire son disciple, la société tout entière avait jusqu'alors croupi dans les ténèbres... seule la suppression des tyrans et de leurs complices qui vient de donner la liberté a pu ouvrir la voie aux vertus.

La dernière manifestation révolutionnaire du capitaine de la garde nationale se produira en janvier 1795, lors de la fête de la mort de Capet. Il y prononcera un discours d'occasion et cette fois il étendait ses invectives aux mânes de dictateurs tombés récemment eux aussi, mais il ne les nommait pas (5). Les fêtes décadaires continuèrent d'user de ses hymnes civiques, en 1800 à Neuilly, jour anniversaire de la fondation de la République, on chanta encore celui qui avait pour refrain cet appel bien adouci : « Français ! qu'il ne soit plus qu'un parti parmi nous ; celui du bien public et du salut de tous. »

L'attitude politique de Paris de Treffonds vient d'être dite. M. Dommangelet auteur de *la Révolution dans le canton de Neuilly-Saint-Front* le classe parmi les trois comités révolutionnaires du secteur (avec Aubry du Bochet et Puget Saint-Pierre), il voit en lui sinon un meneur, du moins un rallié et un ardent propagandiste et il est sûr de sa sincérité.

Telle n'est pas absolument notre conviction. Au départ le châtelain de Pringy n'était pas un « seigneur à clocher » comme l'on disait, l'épouvantail féodal de la paroisse étaient les beaux-frères MM. de Damas et des Cars, les hauts seigneurs de Rozet. A notre avis, Treffonds qui n'était pas sans idéal philosophique personnel, put accepter les premières réformes, il tint ensuite à éviter les tracas et se mêla aux réunions populaires. Il laissa agir le maçon et maire Delêtre et ses acolytes et jamais, n'appartient à la municipalité. « Lorsqu'on vit avec les loups on hurle » déclarait un proverbe de nos campagnes ; sans doute il prêta sa plume à l'occasion aux rédacteurs rustiques, il offrit ses talents poétiques au régime ; il ne hurla pas, il chanta, et pour conclure, son influence ne dépassa guère les bornes de sa commune (6).

Monsieur de TREFFONDS chez lui.

Ce fut une double vie que celle de M. de Treffonds. Pour nous pencher sur son côté « privé » il faut nous reporter à l'année 1793. C'était le moment où la noblesse restée sur place usait de la loi du divorce.

Au printemps (30 avril), Paris Treffonds encore capitaine de dragons, vint exhiber à la mairie un certificat officiel qui attestait l'émigration de son épouse (Agathe Adrienne Robin de Châteaufert) auparavant domiciliée dans le district de Château-Thierry. Sur l'heure il obtint le divorce.

A l'automne (1^{er} septembre 1793) les registres de la commune connurent un autre divorce, celui de Madame du Barail qui devait y vivre en réfugiée. Par coïncidence, elle était la nièce de ce Laugier de Beaurecueil qui seize ans auparavant avait vendu Pringy. Le motif qu'elle donna était une incompatibilité d'humeur et de caractère avec son mari, et qu'en plus, celui-ci Louis Philbert Gabriel du Barail, lieutenant colonel au régiment de la Guadeloupe, résidait on ne sait où. Les absents ont toujours tort ! le divorce lui fut aussi accordé.

Nous avons vu que l'année 1794 avait été la plus lourde d'inquiétudes pour M. de Treffonds ; et qu'il s'était alors déclaré une progéniture toute « reconnue ou adoptée ». Nous en avons retrouvé la trace :

- Paris Louise Sophie, âgée de 14 ans, placée à Neuilly-Saint-Front ;
- Alexandre Victor Treffonds, 6 ans, alors élevé à Pringy ;
- et Emé Paris, alors dans sa première année étant à Paris.

Ce dernier sera reconnu en 1809 et, de surprise en surprise, nous apprendrons qu'il avait pour mère la jeune Antoinette Joséphine

Félicité de Choiseul-Meuse, d'une excellente famille, issue aussi des Paris (de la Montagne), laquelle se fera un nom dans la littérature à partir de 1810. Rendant compte d'un de ses ouvrages la Gazette de France en 1816 écrira « Madame de Choiseul-Meuse a publié un assez grand nombre de romans très gais, assez répandus et fort goûtés d'une certaine classe de lecteurs... Honni soit qui mal y pense ! » On doute néanmoins que deux très licencieux, soient réellement de sa plume.

L'année même de la naissance de son dernier né, Paris Treffonds porta ses effusions ailleurs, à Rozet le 25 septembre 1794 il se remarie avec la divorcée du Barail sa voisine. Le comportement de la mariée étonne, baigne-t-elle, elle aussi, dans le climat moral du siècle ? Elle a 40 ans, est mère de plusieurs fillettes dont l'aînée a 17 ans.

Trois années suffiront à Marie Isabelle Victoire Josèphe de Garnier du Barail pour se rendre compte qu'elle n'a pas trouvé le protecteur de son rêve. Tous deux retournent devant le maire le 18 janvier 1798, lui expriment leur « consentement mutuel » à la désunion, et cela suffit pour que soit officialisée la rupture de leurs liens.

De M. du Barail on ne parlait plus, l'officier colonial était toujours absent, il se consolera en convolant en d'autres noces au Canada.

Le calme revenu dans les esprits, en 1800, Treffonds fut nommé maire de Rozet, il quitta ce poste l'année suivante et alla résider à La Ferté-Milon. C'est là qu'il vota pour le Consulat à vie, et qu'il entra en relation avec M. Pottier-Baldiwiaki ingénieur du canal de l'Ourcq.

On sait que cette rivière remise en état navigable au XVII^e siècle, avait son port terminus près de Silly la Poterie, en aval de Rozet ; le canal transportait à Paris des denrées du Valois, et surtout le bois de la forêt de Retz. Concédé par Louis XIV aux ducs d'Orléans, ceux-ci en avaient la charge d'entretien et avaient mis en place l'ingénieur Pottier en qualité de directeur et d'inspecteur.

Les décrets révolutionnaires confisquèrent l'apanage, et le canal qui lui était annexé. Les ministres avaient d'autres soucis que ceux de la navigation et il en advint que Pottier perdit de son importance et des profits ; il n'était maintenant riche que de ses six enfants, le dernier âgé de un an. L'aînée en avait 14, on se l'imagine fort enjouée, car elle fascina vite le quinquagénaire qu'était M. de Treffonds.

La fillette étant appelée à devenir souveraine de Pringy, il nous semble permis de jeter un coup d'œil sur ses auteurs, d'autant plus que cela ne nous écartera guère de la vallée d'Ourcq.



Château de Pringy (Rozet-Saint-Albin) 18 octobre 1968.

LES AVENTURES D'ALMAIDE.

Les Pottier étaient de longue date attachés à la famille d'Orléans, le père de notre Milonais (7) apparut au milieu du siècle à Villers-Cotterêts, à la suite du duc d'alors qui l'employait pour ses travaux en qualité d'ingénieur. Ce Pottier était en plus capitaine au régiment d'Orléans-infanterie, et il l'avait auparavant été au régiment de Saxe-infanterie. Il se qualifiait Pottier de Villeconin et, sans que l'on sache pourquoi, il sera Pottier de Baldiviaki à partir de 1760. Marié à une Cotterézienne il en naquit sept enfants, et l'aîné, celui qui nous intéresse suivit aussi la profession d'ingénieur civil (8).

Le « Gros duc » s'étant retiré au château de Sainte-Assise pour vivre en toute tranquillité avec sa chère Montesson, fut suivi par Pottier jeune, qui fut employé dans son art aux apanages Orléannais. A cette cour de Sainte-Assise l'ingénieur se trouva en contact avec une jeune personne dont il fit sa femme, c'est l' « Almaide » dont il va être parlé (9), la future mère de la souveraine à vie de Pringy.

M. Pottier, c'est notre source qui l'indique « avait la tournure d'un laquais picard », quant à Madame Pottier elle était « jolie, sémissante et sensible » ou encore « une jolie petite miniature très aimable, avec beaucoup d'enjouement, mais aussi un peu rouée ». Encore chez ses parents, un fermier-général l'avait remarquée ; mariée il l'hébergeait chez lui à Paris, — l'air de Paris, paraît-il, était nécessaire à sa santé —. Le financier dont le nom était Serpaud était vieux de 60 ans « mais avec autant de mille livres de rente » ce qui « ôte bien des années » ! Bon argent, bon jeu, les enfants étaient apportés à La Ferté-Milon, où Pottier de Baldivia les élevait, aidé d'une bonne. Cela dura jusqu'au moment où le canal de l'Ourcq, négligé par la République menaça d'entraîner son ingénieur au chômage. M. Pottier se démena pour conjurer sa détresse, faisant état de ses mérites, de son civisme, et de ses charges de famille, il adressa des suppliques à la Convention, et appela à l'aide les représentants du département. Sa femme se chargea des démarches, et seul le député de Soissons, Quinette, se laissa apitoyer.

La solliciteuse, on le sait était jolie, au point que son défenseur oubliait chez elle les heures qu'il devait à la Convention.

Le fermier-général pendant ce temps était un sage, il endura, puis composa et enfin se résolut au remède, il décida de s'éloigner de la capitale, ne laissant à l'infidèle qu'un maigre viatique.

La source de l'entretien familial était tarie, on devine le désespoir d'Almaide, elle n'avait rien à attendre de Quinette, pour qui l'amour n'était que monnaie d'échange, et qui par surcroît, elle le savait bien, communiait avec une Soissonnaise dans une liaison qui durait depuis trois ans déjà.

C'est cette dernière qui littérateuse, sans capacité d'imagination, a avec sincérité naïve, relaté ses aventures et celles de ses compagnes (10) ; aventures souvent piquantes que Restif de la Bretonne n'aurait pas dédaignées, et dont le principal attrait pour nous, est d'étoffer le souvenir de personnalités locales, dont l'envers était méconnu.

Les malheurs d'Almaïde la rendirent sympathique à la soissonnaise Madame Suzanne Quinquet, et puis, le proverbe anglais se confirma qui dit qu'oiseaux de même plumage se rassemblent.

Peu après en 1792, c'est chez Almaïde, que Madame Quinquet trouva refuge lorsqu'elle revint de son escapade aux camps de l'armée de Flandre. L'atmosphère campagnarde de La Ferté-Milon, la guérit rapidement d'une maladie qu'elle rapportait, qu'elle appelait « la charmante », mais qui de Cythère serait mieux nommée. Cela coïncidait avec l'automne, à cette saison chaque année, un duc, dont l'Ourcq alimentait les douves du château recevait des séries d'invités ; il ne manquait jamais de convier l'épouse de l'ingénieur qu'il convoitait, mais sans en rien obtenir. C'est que ce puissant de la Cour était, nous dit M^{me} Quinquet « hideux... c'était un vrai sapajou... », ce qui d'ailleurs est corroboré à l'unanimité par les contemporains. Il s'agissait de Louis Joachim duc de Gesvres, pair de France, dont l'énumération des qualités et des seigneuries remplit dix lignes. Le duc qui ne disparaîtra qu'aux dernières fournées de la guillotine (1794) organisait donc encore en 1792 ses parties de campagne, où la frivolité sensuelle du siècle était le principal passe-temps.

Almaïde y conduisit sa compagne, ainsi toutes deux participèrent aux dernières heures insouciantes du château princier de Gesvres-le-Duc que le vandalisme allait bientôt faire disparaître.

Nous ne nous attarderons pas sur les promenades des deux bourgeois, sur leur tentative de prendre gîte au foyer de Monsieur Quinquet, nous suivrons l'épouse de celui-ci, regagnant seule, la capitale des plaisirs.

Elle réussit à s'y installer confortablement, deux soupirants comblés en faisaient les frais : un commissaire des guerres et un poète un tantinet prévaricateur que chacun connaît, Fabre d'Eglantine.

Almaïde vint rendre visite à ce monde et, ce qui devait se produire arriva, elle fit culbuter ce merveilleux édifice, « elle trouva (nous dit Madame Quinquet) l'officier magnifique et l'Eglantine délicieux, elle voulut en essayer ; et pour cela elle me perdit totalement dans l'esprit des deux ».

La perfide n'y gagna guère, rentrée à La Ferté elle tenta de s'expliquer par lettre. L'ex-amie fit répondre par sa servante « que désormais elle ne s'en donnât plus la peine, son procédé étant de ceux qui ne s'oublient jamais ».

TROISIEME HYMEN DE M. DE TREFFONDS.

C'est en 1802 que la fille aînée d'Almaïde, Marie-Joséphine Potier de Baldiwiaki, âgée de 14 ans, fut demandée en mariage par Paris de Treffonds, qu'enfin nous retrouvons ; qui, divorcé deux fois, âgé de 53 ans, allait se trouver l'aîné de quatre ans de son beau-père.

Les noces eurent lieu à La Ferté-Milon, le 1^{er} novembre 1802. Trente-neuf années d'écart avec la mariée, c'était suffisant pour flatter un amour propre ; c'était presque une répétition de ce qui s'était dit au sujet d'un parent Paris de Montmartel ; marié la première fois par raison, la 2^e par amour, et la 3^e par orgueil.

Le couple réoccupa Pringy mais s'enveloppa de silence comme le font les sociétés heureuses qui échappent à l'histoire. La seule activité connue est que M. de Treffonds reprit en 1808 le majorat de la commune, et il le gardera jusqu'au retour des Bourbons.

La vallée d'Ourcq eut à endurer de terribles épreuves en 1814. De février à avril pendant la campagne de France, les villages furent sans cesse foulés et dépoillés par des colonnes ennemis. Mais les heures les plus tragiques pour Pringy furent celles du 3 mars.

Napoléon était en marche pour Bézu tandis que le corps de Marmon affrontait des Prussiens et des Russes, rangés sur les hauteurs avoisinant Neuilly-Saint-Front (11). Là les troupes du général adverse Kleist tenaient résolument, car il fallait permettre l'écoulement de l'artillerie et des équipages qui, pour se replier n'avaient à leur disposition que le seul pont de Pringy (12).

Nos troupes finirent par enfoncer l'ennemi, elles l'atteignirent au pont, l'arrière-garde s'employait à renverser les parapets, mais n'eut pas le temps de s'attaquer aux arches. Tout cela s'opérait sous le feu des batteries russes qui étaient installées au-dessus du château.

Il est au nord de Pringy, sur le chemin de Soissons, un lieu nommé « le trou des Cosaques ». Il rappelle une fosse commune qui résulta du combat ; des fouilles y ont été faites vers 1855 et ont mis au jour des ossements, des boulets et des balles.

Ces épreuves terrorisèrent la population et notamment M. de Treffonds qui, neuf jours après le combat, le 12 mars, rédigea un testament qu'il mettra au point le 7 janvier suivant.

L'existence retrouva son calme. Les seuls hôtes qui hantaient Pringy étaient les Puget Saint-Pierre avec leur patriarche, le maire constant de Neuilly personnalité apolitique et sage administrateur. Jamais les Damas et Descars de Rozet, qui étaient rentrés d'émigration sous l'Empire, ne semblent avoir franchi le seuil du château.

Madame de Treffonds entretenait près d'elle sa sœur Jeanne Aglaure. Une autre sœur devenue vicomtesse de Mouzay maria en 1822 Aglaure Potier de Baldivia avec un avocat, ancien capitaine d'artillerie, du nom de Mariette de Weauville (13).

Et le décès de Paris de Treffonds survint, étant dans sa 75^e année, en 1824. Les déclarants à la mairie étaient le doyen de Neuilly, Ferté son ami, et le régisseur de la ferme ; on l'enterra dans l'étroit cimetière. La tombe a disparu depuis longtemps, mais jusque vers 1960, on put voir une inscription encastrée contre la petite porte latérale de l'église, elle portait (14) :

En face à 5 m (mètres)
Repose la dépouille mortelle de
Paris de Treffonds
Chef d'escadron,
Chevalier de Saint-Louis,
décédé en mars 1824,
Vous qui l'avez connu
apprenez à vos enfans
à respecter sa tombe.

Aux termes des testaments de 1814-1815, la veuve était légataire universelle, elle fut envoyée en possession du domaine qui comprenait aussi 74 hectares 6 ares de terres, près, bois et aulnaies. Il est un héritier à réserve qui se présenta. Emé Paris de Treffonds, alors lieutenant au 24^e régiment de ligne ; c'était on se le rappelle l'enfant issu de Mademoiselle de Choiseul-Meuse. La marâtre (si l'on veut) s'entendit l'année même avec ce fils reconnu, qui accepta pour lot, une rente viagère de 300 francs par trimestre garantie par hypothèque sur le château.

La veuve, âgée de 36 ans respecta loyalement son deuil, puis en 1827, exactement trois ans, jour pour jour, après le décès de Treffonds (est-ce une simple coïncidence ?), convolait en autres noces avec Monsieur Paul-Joseph-Victor de Margeot, capitaine de frégate en retraite, un peu plus jeune qu'elle, assez peu fortuné mais sorti d'une famille ancienne de Normandie.

De cet ancien marin, Marie-Joséphine Potier de Baldivia tira la satisfaction un peu tardive de donner le jour à deux enfants. A Pringy en 1831, elle accoucha du second. On imagine la petite fête pour les vieux salons, jamais depuis un temps immémorial ils ne s'étaient prêtés à une naissance. Au château naquirent aussi trois enfants Mariette de Weauville. Un renouveau de jeunesse, de réunions de familles promettaient de rendre quelque gaîté aux lieux. Hélas ! en 1835, la Parque vint faucher les jours de la châtelaine ; elle disparaissait trop tôt, la fille d'Almaïde n'eut pas la faveur de voir grandir ses petits.

Monsieur de Margeot continua d'y résider, il y atteignit un âge très avancé. En 1865, en accord avec ses deux enfants, Madame Le Marchand châtelaine de Bruyères (dans l'Eure) et le capitaine de Margeot, ils vendaient le domaine de Pringy aux propriétaires de celui de Rozet Saint-Albin, personnes très âgées elles-mêmes et de haute noblesse.

L'acquéreur, *le duc d'Escars* (15) était par sa mère Etiennette Charlotte Emilie de Ligny, le représentant de la plus ancienne famille féodale qui avec une rare continuité était restée attachée à la région. Les Ligny étaient déjà en possession du Plessier et de Huleux-en-Valois en 1480. Le dernier décédé en 1766, possédait toujours les seigneuries de Plessier, Hartennes, Billy-sur-Ourcq, Saint-Rémy, Rozet, Le Charmel, et Huleux. Le principal de cette fortune considérée comme bien d'émigrés avait bien entendu été liquidé par la Révolution.

La fille de ce Ligny qui fut aussi la mère du duc Descars, tint à mourir à Rozet (1849) ; elle avait au préalable transporté dans cette église, les tombes de ses auteurs que la paroisse du Plessier-Huleux négligeait.

Les deux châteaux de Rozet maintenant réunis, ne furent plus que des résidences estivales. André-Joseph-Régis comte Descars, qui vint ensuite, fonda en 1869, une école libre pour les filles du village ; il s'intéressa aussi aux premières découvertes archéologiques de la vallée. De son épouse Mathilde de Cossé-Brissac il eut Stéphanie Marie de Pérusse Descars, femme de Jean-Marie Ludovic de Bertier comte de Sauvigny, qui vendirent à leur homme d'affaires, Pringy en 1902.

La propriété après des années d'abandon est heureusement venue à une famille qui, l'an prochain pourra y fêter l'anniversaire d'un demi-siècle de présence.

Nous devons rendre grâce à la famille Velge qui, ne ménageant pas ses soucis d'entretien, a réhabilité cette demeure, d'un caractère rare dans l'idyllique vallée d'Ourcq. Si cette construction n'a pas

été le théâtre d'événements de grande classe, elle n'en abrita pas moins des noms de l'histoire, marqués par des caractères bien de leurs temps.

LE CHATEAU.

Le château de Pringy s'abrite au pied de la falaise et au niveau du banc de tuf, il en a suivi l'orientation N.E.-S.O., et ne s'en écarte que de la largeur d'une cour étroite formant passage.

Aucun vestige ne subsiste du manoir médiéval. Les éléments les plus anciens sont tournés vers la falaise et présentent des sections obliques sans caractères architecturaux, qui ne remontent guère au-delà du début du 17^e siècle. Seule une tourelle carrée, d'âge voisin, éclairée par deux niveaux de petites meurtrières, témoigne d'un souci défensif qu'on conservait encore dans les manoirs du 16^e siècle.

La noblesse du Valois avait au 16^e siècle peuplé de manoirs toute la périphérie de la forêt de Retz, ce n'est que vers le milieu du 17^e siècle que l'émulation gagna le seigneur de Pringy, un Saveuse. Dernier venu dans le mouvement, et l'ère des manoirs révolue, l'architecte lui bâtira une maison de plaisance d'un genre qui est peu répandu dans la région.

Les travaux furent entrepris avec souci d'économie, on devait conserver le revers du précédent local et greffer contre lui l'édifice nouveau. Celui-ci se compose d'un très long corps de logis avec étage, éclairé par deux rangées de 13 hautes fenêtres, et ce logis est flanqué par deux ailes courtes pour encadrer une cour.

La construction fut en pierre du pays, avec harpes (non saillantes) les intervalles moellonés cachés par le crépi ocré, caractéristique du pays d'Orxois. Les accès étaient ouverts dans les ailes, qui aussi contenaient les escaliers. L'aile de gauche garde encore son impressionnant escalier à balustres de bois, qui se poursuit jusqu'aux combles.

Toute l'œuvre est d'une très grande simplicité, mais non pas dépourvue d'harmonie. C'est une création de genre Louis XIII où l'on a négligé les rituels surélèvement, lucarnes de pierre et toitures élancées.

Peu de transformations ont depuis été apportées, sinon qu'au milieu du logis, il a été pratiqué un large vestibule, dans lequel on a placé un escalier monumental de pierre, avec rampes de fer forgé d'époque Louis XIV. Au palier de l'étage on montre la porte qui ouvrait à l'oratoire domestique qui débordait sur l'extérieur ;

cette chapelle se trouve d'ailleurs signalée par Houllier en 1783. C'est enfin pour répondre à cet escalier qu'on a, en façade, plaqué l'avant-corps surmonté d'un fronton.

Derrière le château on a tenu à donner à la falaise plus de coquetterie et plus de solidité, on l'a revêtue d'un haut mur de grès, épaulé de contreforts. Les nombreuses boves qu'elle recèle ont été perforées avec soin, elles sont profondes, larges, avec voûtes en cintre ; elles servaient de dépendances à usages variés. L'une près du colombier montre deux rangs de niches, ce dut être un poulailler.

Les boves se poursuivent dans la basse-cour. La basse-cour ou ferme jouxtait le château à sa gauche. La clôture existe encore mais les bâtiments ruraux ont disparu, le colombier seulement a été conservé. C'est une tour carrée de pierre, de même âge et mode de construction que le château, elle possède deux ceintures de larmiers, ses côtés ont 7 mètres et sa hauteur sous corniche en atteint 16. Il est exceptionnel de rencontrer un colombier de cette importance.

Au devant de la cour d'honneur, le tapis de verdure s'incline au moyen de terrasses jusque les rives de la rivière d'Ourcq, distante de 90 mètres. Ce parc à « l'Anglaise » est vaste, mais au-delà, les perspectives sont limitées de tous côtés par des rideaux d'arbres ou des futaies. Le tout forme une thébaïde idéale, mélancolique à ses heures, dont la seule issue est l'allée qui se dirige vers le pont de Pringy.

Bernard ANCIEN.

N O T E S

(1) Les seigneurs de Pringy prétendaient au droit de pêche dans l'Ourcq, depuis le moulin de Vichel jusqu'au rû de Pudeval. Ce droit étant contesté par le duché de Valois en 1623, Louis de Saveuse provoqua cinq dépositions qui affirmaient que son prédécesseur Antoine de Saveuse en avait joui.

En 1736, le seigneur de Pringy perçut un droit de péage sur le pont de son nom, ce droit fut encore contesté par le duché de Valois, mais il s'agissait en l'occurrence d'une délégation donnée par les officiers du duché d'Estrées. Les archives d'Estrées mentionnent toujours le droit de vicomté sur le chemin « jusqu'au pont de Pringy et là, peut le fermier et traversier, prendre et « recevoir le travers, et arrêter ceux qui ne l'ont pas acquitté, et les mener à « Auchy le Chastel, et là prendre congé du prévost du dit lieu et les mener « es prisons dud. duché. »

(2) Maurice Dommange : la Révolution dans le canton de Neuilly-Saint-Front (1913).

(3) M. Dommange - op. cit. p. 118.

(4) d° p. 29.

(5) d° p. 38.

(6) Pendant la Révolution l'atelier communal de salpêtre fut installé à Pringy, on ne sait préciser si ce fut dans une dépendance du château.

(7) Jacques Pottier époux de Françoise Martinet.

(8) C'est lui dont évidemment le nom se trouve dans le petit groupe d'ingénieurs qui partirent pour aider la rébellion américaine dès 1776. Les Etats-Unis vagissant réclamaient des techniciens, un ami de Franklin, le docteur Barbu-Dubourg, était l'agent de ce recrutement.

(9) Marie-Victoire Franclet dénommée Almaïde par G... de Morency.

(10) G... de Morency : « Illyrine où l'écueil de l'inexpérience » (trois volumes, Paris An VII.) A son sujet, nous avons déjà constaté que les idées nouvelles n'avaient pas freiné le libertinage du régime aboli. - cf : hôtes du vendangeoir de Laniscourt au XVIII^e siècle (Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, tome XX, 1974).

(11) Doyen ainé - Combat de Neuilly-Saint-Front - Annales Soc. Hist. Château-Thierry - 1901.

(12) Le pont de Pringy était en 1914, encore bâti en gros quartiers de grès. Les parapets démolis par les Alliés furent rétablis vers 1850. On disait que ce pont avait été coupé au moment de la Fronde, en 1652, pour contrarier le passage des Lorrains, et que Louis XIV, l'avait plus tard fait restaurer.

(13) Le consentement du père de la future, alors retiré à Moulins (Allier) fut demandé ; il envoya une procuration où tous les noms étaient en blanc, il semblait même ne plus se souvenir du prénom de sa fille.

(14) Cette inscription a été remplacée vers 1960, par une autre abrégée. Le motif inconnu qui a présidé à cette substitution est regrettable. Marbre neuf et dorure n'atteignent jamais la pieuse évocation que provoque un témoignage d'époque aussi rongé soit-il.

(15) Amédée François Régis de Pérusse duc des Cars (1790-1878) époux de Augustine Frédérique de Bouchet de Sourches de Tourzel (1798-1870).

(16) Paris-Duvernay n'eut qu'une fille naturelle Louise-Michelle a qui il transmit la seigneurie de Mont Saint-Père et divers biens échelonnés des rives de la Marne jusqu'à Fère en Tardenois. Il la maria à un de ses commis, Louis Marquet de Montbreton, qui se chargea de dilapider cet héritage.
